

Notion 1 : Le pouvoir, le pouvoir politique et sa spécificité

Doc 1

« L'AUTORITÉ EN QUESTION »

Bien sûr, ce n'est pas le chaos, lequel suppose l'absence ou la disparition de toute autorité, l'affaiblissement fatal de tous les pouvoirs. Le chaos, qui laisse sur le carreau des foules ou des peuples privés de sens. Non, quoique l'on entende partout et sans cesse – « La France est devenue ingouvernable ! », « Plus personne ne respecte plus personne et plus rien », « Il est devenu impossible de se faire obéir », « Le chef, j'en ai rien à foutre... » – ce n'est pas du tout le chaos. Mais c'est une crise, autrement plus vaste que toutes les autres, une crise de civilisation plutôt que de société. [...]

Il suffit d'observer les autres ou de porter un regard lucide sur soi-même : le pouvoir et l'autorité sont aujourd'hui de plus en plus difficiles à exercer. Il n'est pas de sphère, publique ou privée, pas de **structure institutionnelle**, pas de responsable – du chef de l'État au chef de famille, du chef d'établissement au chef d'entreprise, du chef d'Eglise au chef d'équipe – qui échappe à cette remise en question. Les partis politiques, les syndicats, les lieux de culte sont délaissés ; l'école, la justice, la médecine, la science, l'État, la **technocratie** sont contestés ou interpellés. A tort ou à raison, ils ne sont plus aussi crédibles, exemplaires et entraînants qu'ils l'étaient, pas davantage d'ailleurs que leurs leaders ; ou bien ils sont ressentis comme trop étouffants, opaques et déconnectés. Bref, ils n'inspirent plus confiance. Le politique étant de loin, le plus exposé parce que le plus visible dans cette tourmente. [...]

Lorsqu'elle est récusée, la **hiérarchie** qui se montre incapable de s'adapter suscite des violences plus ou moins larvées. Depuis quelques années, celles-ci se sont multipliées : des patrons sont séquestrés, des salariés boycottent subtilement leur entreprise, des actionnaires s'en prennent à leur conseil d'administration, les camionneurs

bloquent les routes et l'activité du pays, des profs sont battus, des parents aussi, une dirigeante syndicale est malmenée et insultée, la révolte contre le fisc et l'administration s'amplifie, les PV ne sont plus payés. [...] A travers ces actions, il apparaît clairement que s'expriment une évolution et un besoin, incompris de ceux qui détiennent encore les attributs du pouvoir et les marques extérieures de l'autorité. Aucun cercle démocratique ne peut plus se développer sans l'adhésion totale du citoyen. Les chefs, tous les chefs, doivent lui présenter un projet – valeurs et morale pour la famille, plan pour l'entreprise, mission et objectifs pour la politique – auquel il pourra adhérer avec sa raison. L'individu est devenu en lui-même un centre, formé, éduqué, compétent ; les technologies lui fournissent de plus en plus l'occasion de passer par-dessus les hiérarchies, lui ouvrant à la fois l'espace et le temps ; sa soif de toujours plus d'égalité et de liberté – deux principes contradictoires de celui d'autorité – s'accroît. Dès lors, il exige d'être de plus en plus impliqué dans chacune des décisions qui le concernent. Il réclame un contrat. Les assurés sociaux, les consommateurs, les salariés, les épargnants, les internes ou les adolescents qui manifestent se battent d'abord pour cela. L'autorité naturelle ne se décrète pas. Mais l'autorité sociale, qui est, elle, une savante élaboration, ne se conquiert plus que par l'échange, la transparence, la négociation et l'exemplarité. Les leaders étant ce qu'ils sont, crispés sur une vision archaïque et étriquée, sans **charisme** (cet autre attribut de l'autorité et du pouvoir) car sans rêves impossibles et sans folles croyances, la sortie de crise n'est pas pour demain. [...]

Élisabeth Schemla,

« La crise du pouvoir et de l'autorité ».

Dossier paru dans l'Express du 20 mars 1997.

Peut-il y avoir école sans discipline, donc sans autorité ? Principal du collège Charles Péguy à Palaiseau, Claude Dupont sent le retour de bâton après la grande « libération » qu'a entraînée le mouvement de mai 1968.

L'autorité ? Claude Dupont en a une haute idée. « Je ne veux pas être un simple garde champêtre appliquant à la lettre des textes réglementaires qui s'allongent sans cesse mais ne peuvent tout prévoir. Un chef d'établissement devrait avoir une large marge d'appréciation inspirée de l'esprit fondateur de l'école républicaine, sans être immédiatement taxé d'autoritarisme ou de velléités politiques. »

Pas facile, « Comprenez, explique Dupont, que les jeunes ne peuvent respecter l'autorité que si elle est solidairement exercée par tous les adultes. » Or, de plus en plus, les parents, victimes de difficultés économiques ou stressés par la réussite de leurs enfants, « ne font plus corps avec l'administration ». Pas si rare non plus que « des adolescents de mon établissement soient suivis par des éducateurs sans que je le sache ». Cette fragmentation de l'autorité est rendue plus compliquée par la multiplication

des procédures d'appel à la suite des décisions collégiales de l'établissement. « A la fin de la cinquième et de la quatrième, les parents peuvent ne tenir aucun compte de notre décision de faire redoubler leur enfant. Et le faire passer dans la classe supérieure. » Même une décision d'exclusion par le conseil de discipline, où siège un représentant de la mairie, peut être annulée par une « cour d'appel » siégeant au rectorat et où des « avocats » viennent plaider. La loi devient relative. La figure locale, quotidienne du droit et de l'autorité « en prend un sérieux coup ». Surtout lorsque certains rebaptisent le directeur de collège « chef d'entreprise ». « Quel sens cela peut-il avoir, sachant que nous ne choisissons ni notre personnel, ni nos élèves, ni notre budget et que la carrière des profs tient d'abord à l'ancienneté ! » « Le paradoxe, note enfin Dupont, c'est que l'autorité pédagogique et disciplinaire du chef d'établissement s'amoindrit, plus sa responsabilité personnelle est engagée pénalement devant les tribunaux lorsqu'un panier de basket s'effondre. »

Guillaume Malaury,

« École, qui commande ici ? ».

Dossier paru dans l'Express du 20 mars 1997.

1. Définir termes et expression en gras.
2. Comment se traduit cette crise de l'autorité ?
3. Quelles sont dans ce document les raisons évoquées par le journalisme pour expliquer la remise en cause de l'autorité ?
4. Pourquoi l'égalité et la liberté sont-elles contradictoires avec le principe d'autorité ?

1. Expliquez la conception de l'autorité évoquée ici par le Principal du collège ?
2. Quels éléments remettent en cause, d'après lui, son autorité ?

Document 1 :

Pour préciser le concept de pouvoir, on peut partir de la notion d'influence telle que l'utilisent les sociologues et politologues américains. Une bonne définition est celle de Robert Dahl qui appelle influence « un rapport entre des acteurs par lequel l'un d'entre eux amène les autres à agir autrement qu'ils ne l'auraient fait sans cela ». En ce sens, influence est synonyme d'inégalité : le fait que A amène B à agir autrement qu'il ne l'aurait fait sans cette intervention montre que A est plus puissant que B.

Le concept de pouvoir est tout à fait différent au départ du concept de puissance ou d'influence.

La puissance (ou influence) est une situation de fait : celle où se trouve celui qui peut imposer au moins partiellement son point de vue à l'autre (ou aux autres) dans une relation ou interaction sociale. Au lieu que cette relation ou interaction aboutisse à un compromis entre les participants, l'un ou les uns doivent s'incliner devant la volonté de l'autre (ou des autres) et se soumettre à elle. Même si la relation est égalitaire en droit, et prend par exemple la forme d'un contrat ou d'un traité, elle est inégalitaire en fait. Le pouvoir est un concept normatif : il définit la situation de celui qui a le droit d'exiger que les autres se plient à ses directives dans une relation sociale, parce que le système de normes et de valeurs de la collectivité où se développe cette relation établit ce droit et l'attribue à celui qui s'en prévaut.

M. Duverger, *Sociologie de la Politique*.
3^e éd. PUF, 1998. (p. 165 et 173).

Document 2 :

Souvent règne une grande confusion dans l'emploi de ces notions à forte interconnexion : pouvoir, influence, autorité, contrainte, etc.

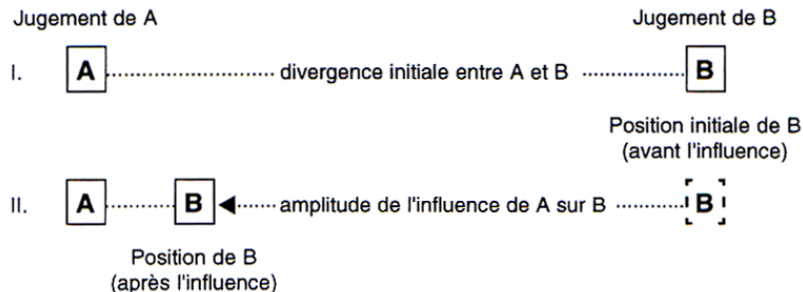
De toute évidence, le pouvoir exercé par le chef hiérarchique sur ses subordonnées n'est pas le même que celui du journaliste influent sur ses lecteurs ; l'ordre donné par l'officier à ses hommes n'est pas assimilable aux suggestions faites par le conseiller à son ministre. Et pourtant, dans tous ces cas, il y a capacité d'obtenir d'autrui quelque chose qu'il n'aurait pas fait autrement (action ou inaction). Lorsqu'il y a injonction authentique, l'assujetti a le « choix » entre deux attitudes : ou bien il s'incline en adoptant le comportement prescrit, ou bien il encourt le risque d'une punition. Celle-ci peut être soit la privation autoritaire d'un avantage escompté, soit l'infliction d'un dommage (privation de liberté ou d'un bien matériel). Dans tous les cas, il encourt, en cas de désobéissance, une détérioration de sa situation.

La sanction du pouvoir d'injonction n'est plausible que s'il existe une menace crédible d'emploi de la coercition pour la faire exécuter.

P. Braud, *Sociologie politique*.
3^e éd. L.G.M.J., 1996. (p. 35-37).

Document 3 :

SCHEMA D'UNE SITUATION D'INFLUENCE



Si B était confondu avec A, on serait en présence d'un phénomène de conformité absolue ; on parle d'influence réciproque quand A et B s'approchent tous deux l'un de l'autre.

On a d'abord considéré que le sens dans lequel l'influence s'exerce (de A vers B, et non l'inverse, par exemple) dépendait de facteurs psychologiques et sociaux comme le statut social relatif de A et de B, leur compétence différente, le degré respectif d'attraction qu'ils exercent, leur susceptibilité à l'influence.

L'influence normative apparaît, par exemple, lorsqu'une personne se conforme à une opinion uniquement pour gagner l'approbation d'autrui et éviter un rejet de sa part. Le pouvoir de récompense se fonde, lui, sur le désir de la cible d'obtenir une gratification.

Il existe des formes d'emprise plus subtiles. On sait par exemple comment, en matière de vêtement, de langage, de goûts musicaux et de comportement, les groupes de même âge servent de modèles pour les adolescents et gagnent l'influence dont auparavant bénéficiaient les parents. Dans

ce cas, la conformité repose sur l'identification à une personne ou à un groupe, et perdure tant que dure l'identification. L'influence repose ici sur un pouvoir référentiel, qui implique l'identification de la cible à la source, soit parce qu'elle possède des caractéristiques positives que la cible peut s'attribuer, soit parce qu'elle constitue un groupe d'appartenance ou de référence de la cible.

Le pouvoir de l'expert est un support particulier d'influence informationnelle, qui repose sur une supériorité attribuée à la source en termes de compétence ou de crédibilité. Dans les campagnes de santé, par exemple, on utilise des personnalités scientifiques comme sources d'influence, sur la base de la croyance que leurs propos auront une légitimité plus grande.

L'influence, un pouvoir invisible.
Revue Sciences Humaines n° 74, juillet 1997

Document 4 :

Le conditionnement de la relation de pouvoir s'exprime d'une part, par les règles externes et perçues comme telles, d'ordre juridique, culturel ou tout simplement stratégique (logiques de situations) qui s'imposent aux acteurs dans leurs relations particulières. Ce sont d'autre part des règles ou des normes qu'ils ont intériorisées par socialisation, et qu'ils ont faites leur au point d'avoir le sentiment subjectif qu'en s'y conformant, ils ne font qu'obéir à eux-mêmes (dispositions psychologiques des agents culturellement conditionnés, codes de comportements acquis, rôles assumés). Ainsi, de même qu'aux échecs l'emprise d'une pièce sur une autre, à un moment déterminé de la partie, n'est pas compréhensible si l'on ignore les règles du jeu, de même la relation de pouvoir ne prend-elle sa signification véritable que par référence au mode de fonctionnement du système social tout entier.

Dictionnaire de la Science politique.
A. Colin, (Cursus). p. 227.

Document 5 :

Les hommes dominés se soumettent à l'autorité revendiquée chaque fois par les dominateurs. Les questions suivantes se posent alors. Dans quelles conditions se soumettent-ils et pourquoi ? Sur quelles justifications internes et sur quels moyens externes, cette domination s'appuie-t-elle ?

Il existe en principe – nous commencerons par là – trois raisons internes qui justifient la domination, et par conséquent il existe trois fondements de la légitimité. Tout d'abord l'autorité de l'« éternel hier », c'est-à-dire celle des coutumes sanctifiées par leur validité immémoriale et par l'habitude enracinée en l'homme de les respecter. Tel est le « pouvoir traditionnel » que le patriarche ou le seigneur terrien exerçaient autrefois. En second lieu l'autorité fondée sur la grâce personnelle et extraordinaire d'un individu (charisme) ; elle se caractérise par le dévouement tout personnel des sujets à la cause d'un homme et par leur confiance en sa seule personne en tant qu'elle se singularise par des qualités prodigieuses, par l'héroïsme ou d'autres particularités exemplaires qui font le chef. C'est là le pouvoir « charismatique » que le prophète exerçait, ou – dans le domaine politique – le chef de guerre élu, le souverain plébiscité, le grand démagogue ou le chef d'un parti politique. Il y a enfin l'autorité qui s'impose en vertu de la « légalité », en vertu de la croyance en la validité d'un statut légal et d'une « compétence » positive fondée sur des règles établies rationnellement, en d'autres termes l'autorité fondée sur l'obéissance qui s'acquitte des obligations conformes au statut établi.

M. Weber, *Le savant et le politique*.
Plon, 1979. (p. 102).

1. Résumez en 1 ou 2 phrases, l'idée essentielle de chaque document.
2. En vous aidant de ces informations, déterminez pour chacun des exemples suivants, la nature de la relation et sa justification :
 - a. L'officier donne l'ordre à ses hommes de cesser le feu.
 - b. François, élève de 1^{ère} ES, s'oblige à se lever tôt pour réviser une dernière fois son cours avant le contrôle.
 - c. Un candidat à des élections cherche à convaincre ses électeurs en mobilisant toutes ses ressources.
 - d. Les parents de Frédéric refusent de le laisser sortir tard le soir.
 - e. Le disciple se plie aux directives du maître de la secte.
 - f. Le proviseur du lycée inflige une punition à un élève qui n'a pas respecté le règlement intérieur.
 - g. Le professeur essaie de persuader un élève que son choix d'orientation n'est peut-être pas le bon.
 - h. Le patron de l'entreprise oblige un employé à effectuer une tâche pour ne pas perdre son emploi.
 - i. L'agent de police contraint l'automobiliste à s'arrêter.
 - j. Le fumeur décide de s'arrêter de fumer après consultation de son médecin.
3. Complétez le texte à l'aide des termes suivants : *légitime, corruption, contrainte, récompense, physique, morale, influence, soumission, séduction, coercition*.

« Les relations du pouvoir peuvent être de nature très différente. Certaines utilisent la A oblige B à se comporter dans un certain sens en exerçant sur lui une pression et ou en menaçant de le faire. L'existence d'un système de ou de peines et la conviction que le détenteur du pouvoir peut les infliger entretiennent et renforcent le sentiment d'obligation et la au pouvoir. Toutefois le pouvoir de ne se réduit pas au pouvoir imposé par la force. Pour que ce pouvoir soit, B doit accepter que A possède le droit de lui prescrire ses conduites. Les relations de pouvoir peuvent aussi avoir recours à l'..... A obtient de B qu'il modifie de lui-même son comportement en utilisant la, ou en lui faisant prendre conscience de ses véritables intérêts. La manipulation et la peuvent être considérées comme des formes dégénérées et malhonnêtes du pouvoir d'influence.

La plupart des relations de pouvoir se fondent à la fois sur la coercition et l'influence. »

Inspiré du dictionnaire de la vie politique Hatier

Prendre connaissance de ce texte, regarder le lien suivant :

I comme Icare Milgram

[http://www.dailymotion.com/video/x3eeae i-comme-icare-milgram](http://www.dailymotion.com/video/x3eeae_i-comme-icare-milgram)

et répondre aux questions.

Contexte du film « I comme Icare » servant de support visuel illustratif

La vidéo du film d'Henri Verneuil « I, comme Icare » sorti en 1979, illustre très clairement les expériences de soumissions à l'autorité menées par Stanley Milgram.

Le contexte du film est le suivant. Le procureur Volnay (Yves Montand) enquête sur la personnalité de Daslow, assassin présumé du président de la République, décédé dans des conditions comparables à celles de Kennedy en 1963.

Le procureur se rend dans une université où Daslow a participé à une expérience scientifique. Le premier rapport d'enquête avait conclu que Daslow avait un penchant naturel à la violence et à la démente paranoïde. Ce n'est pas la conclusion du chercheur qui a reçu Daslow à l'université

Q°1 : Listez dans un tableau les personnages qui interviennent dans l'expérience et leurs rôles respectifs (supposés et réels)

Q°2 : Rappelez l'objectif de l'expérience. En quoi l'expérience de Milgram est-elle une expérimentation sociale ?

Q°3 : Quelle peut-être l'issue du conflit intérieur auquel est soumis M. Despaul, le moniteur ?

Q°4 : Quels sont les éléments susceptibles de faire cesser le test par le moniteur ?

Q°5 : Pourquoi M. Despaul continue-t-il l'expérience alors que le sujet semble en danger ?

Q°6 : Quel parallèle pouvez-vous faire entre cette expérience et le nazisme ?

(Source : Sciences Humaines, avril 08)

La « banalité du mal » revisitée

Comment des hommes ordinaires peuvent-ils devenir des bourreaux ? Simplement en exécutant les ordres, expliquait Hannah Arendt. Une série d'études récentes remet en cause ces conclusions. La « soumission à l'autorité » n'est pas aussi facile à induire qu'on l'a dit.

L'expression « banalité du mal » provient du sous-titre du livre qu'Hannah Arendt a consacré au procès d'Adolf Eichmann, le haut fonctionnaire nazi chargé de la logistique de la déportation des Juifs durant la Seconde Guerre mondiale (1). Ayant fui vers l'Argentine après la guerre, A. Eichmann est retrouvé par les services secrets israéliens en 1960, arrêté puis conduit en Israël où son procès s'ouvre en 1962. H. Arendt assistera à tout le procès pour le *New York Times*. Durant ces auditions, A. Eichmann n'a cessé de proclamer qu'il n'a fait « qu'exécuter les ordres ». Le témoignage de cet homme, apparemment si ordinaire, qui ne semble obnubilé ni par la haine ni par l'idéologie, va convaincre H. Arendt de sa thèse sur la banalité du mal. La monstruosité d'un régime peut parfaitement s'appuyer sur le travail ordinaire de fonctionnaires zélés se soumettant aux ordres. Pas besoin de haine ou d'idéologie pour expliquer le pire, la soumission suffit.

Quelque temps plus tard, le psychologue américain Stanley Milgram entreprend de démontrer expérimentalement ce que H. Arendt a révélé au procès Eichmann : la soumission à l'autorité suffit pour transformer un homme ordinaire en bourreau. C'est ainsi qu'est réalisée l'expérience la plus célèbre de toute l'histoire des sciences humaines (2). Au début des années

1960, S. Milgram recrute des personnes qui croient participer à une expérience scientifique. Il leur est demandé d'administrer des chocs électriques à des sujets attachés sur une chaise s'ils ne répondent pas correctement à des questions. D'abord étonnés, les bénévoles s'exécutent de leurs tâches, n'hésitant pas à envoyer des décharges électriques de plus en plus puissantes. L'expérience se révèle donc concluante : on peut commettre des actes violents sans forcément être poussé par la haine. Il suffit d'être sous l'emprise d'ordres impérieux. Chacun d'entre nous pourrait donc devenir un bourreau ?

Des hommes ordinaires

Quelques années plus tard, l'expérience connue sous le nom de « Stanford prison experiment » semble confirmer le fait. En 1971, le psychologue Philip Zimbardo monte une expérience où des étudiants sont invités à rester quinze jours enfermés dans un bâtiment. Les uns joueront le rôle de gardiens, les autres de prisonniers. Mais au bout de quelques jours, des gardiens commencent à se livrer à des brutalités et humiliations sur leurs prisonniers. L'un d'eux, rebaptisé John Wayne, prend son rôle de maton avec un zèle plus qu'excessif. Au bout d'une semaine, l'expérience doit être stoppée ! Pour P. Zimbardo, la preuve est faite : porter un uniforme, se voir confier

un rôle dans un lieu inhabituel suffisent à transformer un sympathique étudiant en un impitoyable tortionnaire. Il vient d'ailleurs de publier un nouveau livre dans lequel il relate l'expérience de Stanford, et y voit une explication à ce qui s'est passé à la prison d'Abou Ghraib en Irak, où des soldats américains se sont livrés à des actes de torture sur des prisonniers irakiens (3).

Cette expérience a été explicitement évoquée par Christopher Browning, dans *Des hommes ordinaires*, pour expliquer les conduites du 101^e bataillon de réserve de la police allemande. Celui-ci, composé d'hommes ordinaires, pères de famille, ouvriers et membres de la petite bourgeoisie, exécuta 40 000 Juifs polonais en 1942 et 1943 (4).

Tous les faits et analyses semblent donc confirmer la thèse de la banalité du mal. Pourtant, ces derniers mois, une série de publications est venue remettre en cause ce que l'on tenait pour évident. Et les certitudes vacillent.

Dans un article de janvier (5), deux psychologues britanniques, Alexander Haslam de l'université d'Exeter et Stephen D. Reicher de l'université de Saint Andrews rouvrent le dossier, jetant un pavé dans la mare. « Jusqu'à récemment, il y a eu un consensus clair entre psychologues sociaux, historiens et philosophes pour affirmer que tout le monde peut succomber sous la coupe d'un groupe et qu'on ne peut lui résister. Mais maintenant, tout d'un coup, les choses semblent beaucoup moins certaines. »

Les remises en cause sont d'abord venues de travaux d'historiens. Les publications sur A. Eichmann se sont multipliées ces dernières années. L'historien britannique David Cesarani s'est livré à un réexamen minutieux de sa biographie (*Becoming Eichmann: Rethinking the life, crimes, and trial of a « desk killer »*, 2006). Contrairement



Adolf Eichmann (1906-1962) sur le banc des accusés, Jérusalem, 20 juin 1961.

à l'image qu'il a voulu donner de lui-même lors de son procès, A. Eichman fut un anti-sémite notoire, parfaitement conscient de ce qu'il faisait. Il a pris des initiatives qui allaient au-delà de la simple exécution des ordres. L'image du fonctionnaire anonyme n'était qu'une ligne de défense. Et H. Arendt est tombée dans le piège. Peut-être même a-t-elle accepté un peu vite ses conclusions parce qu'elle permettait de formuler une thèse forte et percutante : les systèmes monstrueux vivent de la passivité des individus ordinaires.

De son côté, l'historien Laurence Rees a rouvert le dossier Auschwitz (6). Il montre que les organisateurs de la solution finale n'étaient pas des exécutants serviles. Les ordres donnés étaient souvent assez vagues et il fallait que les responsables de la mise en œuvre prissent des initiatives et fissent preuve d'engagement pour atteindre les buts fixés. Selon L. Rees, cet engagement est d'ailleurs ce qui donne force au régime totalitaire. Il faudrait donc autre chose que de la simple soumission à un système pour aboutir à des crimes

de masse. Cela nécessite aussi que les exécutants des basses besognes croient à ce qu'ils font, adhèrent à leur mission, se mobilisent activement. L'obéissance ne suffit pas, l'idéologie compte (7).

La morale des bourreaux

Ainsi que la morale. Oui, la morale ! Les « exécutants » de génocides – en Allemagne, au Rwanda... – n'étaient pas des psychopathes ou des hordes de sauvages assoiffés de sang, ni des exécutants aveugles. Ils agissaient en toute conscience pour ce qu'ils jugeaient être le bien. Dans l'expérience de S. Milgram, il y a fort à parier que les sujets devenant bourreaux agissaient avec le sentiment de faire progresser la science. Autrement dit, soulignent A. Haslam et S. Reicher, ils trouvaient leur comportement moralement justifiable.

Un autre mécanisme intervient dans le passage à l'acte. Plus les bourreaux se sentent étrangers aux victimes, plus est aisée leur élimination. Les meurtriers de masse n'ignorent pas la morale commune ; ils portent des valeurs, ont le sens du devoir et

des interdits comme chacun d'entre nous. Simplement, c'est à qui peut s'appliquer cette morale commune qui change. Les limites entre le « eux » et le « nous ». Dès lors qu'un groupe n'est plus inclus dans l'humanité commune, tout devient possible. Telle est la thèse développée par le psychologue Harald Welzer, dans son livre *Les Exécuteurs* (Gallimard, 2007), qui passe en revue des témoignages de massacre, au Vietnam, en Yougoslavie ou au Rwanda.

Enfin, le sentiment de menace est un élément important souligné tant par A. Haslam et S.D. Reicher que par H. Welzer. Les gens qui commettent des massacres le font dans des périodes de guerre ou de guerre civile. Ils ont le sentiment que leur monde s'écroule et que leur communauté est menacée. Ils ont parfaitement conscience de vivre une situation exceptionnelle, et qu'il faut agir selon des normes inhabituelles. Ce sont des hommes certes ordinaires, mais vivant dans un contexte extraordinaire. ■

JEAN-FRANÇOIS DORTIER

(1) Hannah Arendt, *Eichmann à Jérusalem. Rapport sur la banalité du mal*, 1963, rééd. Gallimard, coll. « Folio essais », 1991.

(2) Stanley Milgram, *Soumission à l'autorité*, Calmann-Lévy, 1974.

(3) Philip Zimbardo, *The Lucifer Effect: Understanding how good people turn evil*, Random House, 2007.

(4) Christopher Browning, *Des hommes ordinaires. Le 101^e bataillon de réserve de la police allemande et la Solution finale en Pologne*, 1996, rééd. Tallandier, 2007.

(5) Alexander Haslam et Stephen D. Reicher, « Questioning the banality of evil », *The Psychologist*, vol. XXI, n° 1, janvier 2008.

(6) Laurence Rees, *Auschwitz: The Nazis and the « final solution »*, BBC, 2005.

(7) Voir Daniel Jonah Goldhagen, *Les Bourreaux volontaires de Hitler. Les Allemands ordinaires et l'Holocauste*, 1966, rééd. Seuil, coll. « Points essais », 1998.

Quelles sont les approches contemporaines qui remettent en cause, en la complétant, l'approche de Milgram ?